



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatre novembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Emilie CHALAS - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Amel ZENATI - Mme Charah BENTALEB

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Nicolas KADA
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Antoine BACK
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO
M. Hakim SABRI donne pouvoir à Mme Amel ZENATI
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à M. Romain GENTIL
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Alan CONFESSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20241104_66 - Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public, prestations service Nature en Ville et désaffichage de la ville de Grenoble.

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

66-(37287). DOMAINE PUBLIC: Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public, prestations service Nature en Ville et désaffichage de la ville de Grenoble.

Monsieur Eric PIOLLE expose,

Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé d'actualiser les tarifs suivants :

- Tarifs des redevances d'occupations commerciales du domaine public, à partir du 1^{er} janvier 2025 (annexes 1 et 3) ;
- Tarifs des droits de voirie sur l'espace public de propriété communale, à partir du 1^{er} janvier 2025 (annexes 1 et 3) ;
- Tarifs des indemnités 2025 des occupations commerciales du domaine public sans autorisation à partir du 1^{er} janvier 2025 (annexes 2 et 3) ;
- Tarifs des droits de place pour les animations et cirques, à partir du 1^{er} janvier 2025 (annexe 4),
- Tarifs des droits de place des halles Sainte-Claire et des marchés de détail, à partir du 1^{er} janvier 2025 (annexe 5) ;
- Tarifs des redevances d'occupations du domaine public pour les occupations liées à la circulation, aux chantiers, aux déménagements, à partir du 1^{er} janvier 2025 (annexe 6) ;
- Tarifs des opérations de désaffichage effectuées par le service Propreté Urbaine, à partir du 1^{er} janvier 2025 (annexe 7) ;
- Tarifs des prestations effectuées par le service Nature en Ville, à partir du 1^{er} janvier 2025 (annexe 8).

A compter du 1^{er} janvier 2025, il est proposé d'appliquer à l'ensemble des tarifs une majoration correspondant à l'inflation, soit environ 2% (prix arrondis au 0,01 euro près, au 0,05 euro près ou 0,50 euro près, en fonction des tarifs concernés).

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Résiliences du jeudi 24 octobre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la fixation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public, prestations du service Nature en Ville et de désaffichage pour la ville de Grenoble selon les grilles tarifaires annexées à la présente délibération, et ce à compter du 1er janvier 2025.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Publiée le : 7 novembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Eric PIOLLE